

TABLE DES MATIÈRES

ntroduction 5
Thématiques6
1. Renforcer l'autonomie des personnes fragilisées 6
2. Lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale 6
3. Renforcer la cohérence de la politique sociale7
4. Optimaliser la gestion du CPAS7
5. Soutenir l'affiliation de la Commune à une agence immobilière sociale (AIS)8
6. Encourager et soutenir les actions de solidarité8
7. Communication9
8. Revalorisation du patrimoine immobilier9
9. Collaboration avec des structures à finalités sociales9
10. Plan de cohésion sociale9



INTRODUCTION

Avant toute chose, nous tenons vivement à remercier l'ensemble des travailleurs sociaux et tous les membres du personnel du Centre public d'Action sociale de Soumagne pour leur travail journalier.

C'est grâce à l'engagement de ces hommes et femmes qu'il est possible d'octroyer aux Soumagnards les aides et le soutien nécessaires pour lutter contre la pauvreté. Nous continuerons donc à les encourager dans leurs missions.

Notre travail se fera dans le respect de tout un chacun, tant des Conseillers de la majorité que de l'opposition. Notre objectif est commun.

Pour rappel, la mission première du CPAS, définie à l'article 1er de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976, est de permettre à toutes et tous de vivre conformément à la dignité humaine. Cette loi précise également que « toute personne a droit à l'aide sociale » et qu'« il est créé des Centres publics d'Action sociale dans les conditions déterminées par la présente loi », qui ont pour mission d'assurer cette aide.

C'est cette même loi qui définit les objectifs du travailleur social dont la mission, en exécution des tâches qui lui sont confiées par le Directeur au nom du Conseil, du Bureau permanent et du Comité spécial du Service social, sera d'aider les personnes et les familles à surmonter et améliorer les situations critiques dans lesquelles elles se trouvent. A ces fins, il procédera notamment aux enquêtes préparatoires aux décisions à prendre, fournira la documentation et assurera la guidance sociale des intéressés.

Notre but premier est de soutenir l'ensemble de nos concitoyens dans la difficulté, quelle qu'elle soit, par une aide ou une approche personnalisée de leur(s) problème(s).

Forts conscients que l'évolution de la vie entraîne de plus en plus un déséquilibre tant social que générationnel, nous souhaitons mettre en place une véritable aide pour tous, c'est-à-dire pour l'ensemble des citoyens valides ou non, porteurs d'un handicap, précarisés ou tout simplement vieillissants.

Nous avons à cœur de poursuivre cet idéal de « dignité pour tous » en y mettant toutes nos forces et ressources afin de multiplier les chances de chaque citoyen de faire partie intégrante de la société.

Dès lors, pour les six prochaines années, nous nous engageons à poursuivre l'action du CPAS et à être encore plus à l'écoute des besoins des habitants dans les thématiques propres à chacun.

THÉMATIQUES

1. RENFORCER L'AUTONOMIE DES PERSONNES FRAGILISÉES

Par personnes fragilisées, nous entendons les personnes en difficultés financières, celles porteuses d'un handicap, les seniors, ...

Nous nous engageons à ce que les bâtiments du CPAS soient, le plus possible, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous souhaitons favoriser les lieux de rencontres entre les personnes dépendantes, semi-dépendantes et leurs proches par l'organisation de conférences, de pièces de théâtre, de salons de thé « Alzheimer », ...

Nous soutenons l'accès, pour les familles fragilisées, aux lieux d'accueil de la petite enfance.

Nous assurerons un suivi adapté de la recherche d'un emploi par les personnes en situation de handicap et nous favoriserons les actions de réinsertion socioprofessionnelle par : le respect des normes d'engagement, les collaborations avec des entreprises de travail adapté, la participation aux « duo days », ...

2. LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET L'EXCLUSION SOCIALE

Il est important de lutter contre l'isolement des personnes précarisées. Cellesci doivent être informées de tous les services qui leur sont destinés afin de, notamment, leur garantir un bien-être psychologique et social, un accès à la Culture (entre autres par l'article 27) et aux rencontres intergénérationnelles mais aussi la possibilité de participer à des activités sportives, ...

Les services de proximité doivent être portés à la connaissance de toutes ces personnes afin de garantir leur maintien au domicile. Ces services comprennent, en outre : les repas à domicile, la garde à domicile, le taxi social, le service d'aides à domicile, ... Une information sera aussi donnée sur la télévigilance qui leur assurera plus de sécurité.

Nous stimulerons le SIS (Service d'insertion sociale) à poursuivre son bon fonctionnement grâce aux différents ateliers (cuisine, théâtre, couture, coiffure, écriture, ...) qui contribuent à la réinsertion et à la valorisation des personnes fragilisées.

Nous encouragerons la mise sur pied d'une après-midi « de gala » qui permettra aux usagers des ateliers de mettre leur travail en évidence.

Nous mettrons tout en œuvre pour redévelopper les potagers collectifs.

Nous veillerons à ce que tous les emplois octroyés via les articles 60 et 61 le soient, le plus possible, dans des domaines en pénurie.

Nous relaierons les informations concernant les actions de prévention et de sensibilisation menées par les pouvoirs supra-communaux sur les thèmes tels que le surendettement (achats non réfléchis, « crédits faciles », …), l'alcoolisme, le tabagisme, la drogue, le sida, …

3. RENFORCER LA COHÉRENCE DE LA POLITIQUE SOCIALE

Nous informerons régulièrement les Conseillers communaux sur l'état de la pauvreté à Soumagne ainsi que sur nos actions sociales, sur base d'un rapport établi par nos services.

Nous voulons renforcer la concertation légale entre le CPAS et la Commune en veillant, notamment, aux économies d'échelle et en évitant les chevauchements d'activités.

Nous désirons accentuer les synergies entre le CPAS et la Commune dans tous les services de supports tels que les travaux, l'entretien, les nouvelles technologies, ...

4. OPTIMALISER LA GESTION DU CPAS

Nous nous engageons à développer une vision précise des différentes missions du CPAS afin que son fonctionnement soit optimal.

Nous mettrons en œuvre le Programme Stratégique Transversal (PST), celuici vise à décliner les intentions de la déclaration de politique communale en objectifs et actions concrètes. Il permet donc :

- de planifier notre action;
- d'identifier les priorités;
- d'évaluer le travail accompli.

Nous continuerons à donner l'opportunité au personnel de notre centre d'actualiser leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles lors de formations, de colloques ou de réunions thématiques.

En outre, une évaluation régulière du travail et des aspirations des travailleurs répondra au mieux aux attentes et aux besoins du CPAS. Quant au bien-être du travailleur, il reste bien évidemment une priorité.

Nous veillerons à ce que les différents services obtiennent des locaux indépendants et appropriés afin d'être tout à fait efficaces dans leur travail.

Nous assurerons une gestion suivie et rigoureuse, car indispensable, du patrimoine mobilier.

Une mise à jour complète, moderne et régulière du site internet nous semble essentielle pour une information qualitative et aisée des Soumagnards.

Certains projets demanderont des moyens financiers. Dès lors, il faudra, recourir à tous les subsides proposés (Fondation Roi Baudouin, fonds européens, ...) et renforcer le partenariat avec la Commune, le Centre culturel, ...

Nous soutiendrons le désir de formation des Conseillers.

5. SOUTENIR L'AFFILIATION DE LA COMMUNE À UNE AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE (AIS)

Cette affiliation permettra à la Commune, dont la population ne cesse de croître, d'augmenter son offre de logements convenables à des prix accessibles à tous.

6. ENCOURAGER ET SOUTENIR LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

Nous canaliserons la récolte de denrées non périssables et renforcerons la collecte des invendus par une collaboration accrue avec les grandes enseignes et nos commerces locaux.

En organisant un « Evénement de la Solidarité », nous ne limiterons pas celui-ci à l'alimentaire mais nous étendrons l'action à la récolte d'articles de seconde main (vêtements, meubles, électroménagers, linge de lit, vaisselle, jouets, ...).

Nous examinerons les possibilités de participer à des actions de solidarité menées par d'autres acteurs de terrain (grandes enseignes, asbl sociales, media, ...).

Nous étudierons la pertinence de la mise en place d'un SEL (service d'échanges locaux entre particuliers). Il s'agit d'échanger des services entre les personnes dans le but de créer des liens sociaux et d'améliorer la solidarité.

7. COMMUNICATION

Nous mettrons tout en œuvre pour informer l'ensemble des Soumagnards de toutes les aides et services que le CPAS peut leur apporter (épicerie sociale, chèque énergie, soins de santé...) par une publication récurrente, en collaboration avec la Commune, dans la revue communale et sur le site internet. Trop de services existant au CPAS sont encore méconnus : le magasin de seconde main, le lavoir, ...

8. REVALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Nous améliorerons progressivement l'état des biens immobiliers du CPAS par :

- l'organisation d'audits énergétiques des bâtiments ;
- des constats de travaux urgents et leur réalisation ;
- l'établissement d'une liste des travaux à venir (urgents, non-urgents).

9. COLLABORATION AVEC DES STRUCTURES À FINALITÉS SOCIALES

Nous souhaitons coopérer, dorénavant, avec des structures à finalités sociales : les chapitres 12, l'association de CPAS « SPOT », Infor-Jeunes, le relais social du Pays de Liège, les autres CPAS de la région, ...

10. PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Il sera piloté par notre Centre dans le but d'assurer le bien-être social, économique et culturel de chaque Soumagnard et de renforcer les moyens en terme d'accès aux droits fondamentaux.



DIRECTION GÉNÉRALE DU CPAS

CPAS de Soumagne Rue de la Siroperie 7/1 à 4630 Soumagne T. 04 345 94 94 contact@cpasdesoumagne.be

